

CONDITIONS PARTICULIERES DATAPARTNER

Les présentes conditions particulières régissent les rapports entre la société Databack, ci-après dénommée "Databack", société à responsabilité limitée au capital de 210 000 euros, ayant son siège social 3, rue Vincent Auriol, 85000 La-Roche-Sur-Yon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Roche-Sur-Yon sous le numéro 477 700 801 et le partenaire adhérent au réseau DataPartner, ci-après dénommée "Partenaire", dont la dénomination et la qualité sont définies dans la demande d'adhésion jointe.

1. PREAMBULE

DataPartner est le réseau de partenaires de Databack dont l'accès réservé aux professionnels de la maintenance informatique et des infrastructures systèmes. L'objectif est d'apporter aux membres de ce réseau des services complémentaires à leurs activités de maintenance en s'appuyant sur le laboratoire de Databack pour la réalisation des prestations.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels composant le contrat sont constitués, par ordre de priorité :

- les conditions générales de Databack
- les présentes conditions particulières DataPartner
- le contrat d'adhésion

3. ADHESION ET ENTREE EN VIGUEUR

Les demandes d'adhésions sont à l'initiative des partenaires qui remplissent un formulaire dédié pour soumettre leur candidature. Databack examine la demande, valide l'adhésion et propose en retour un contrat avec un statut de Partenaire. Le contrat entre en vigueur à compter de la réception par Databack du contrat portant le cachet de l'entreprise, daté et signé. Sauf accord préalable de Databack, les prestations en cours ou réalisées avant l'entrée en vigueur ne peuvent pas bénéficier des conditions du contrat.

Compte tenu de son activité et de ses engagements pour la sécurité et la confidentialité des données, Databack se réserve le droit de rejeter toutes candidatures à l'adhésion au réseau DataPartner sans avoir à se justifier sur ses motivations, et sans qu'aucun recours ne puisse être réalisé par le demandeur.

4. STATUTS DU PARTENAIRE

Le niveau de partenariat est déterminé par un statut de Partenaire, attribué par Databack, qui engage les deux parties dans une relation technique et commerciale de confiances mutuelles. Les statuts sont définis dans le contrat d'adhésion et se résument à :

- **REVENDEUR** : Commercialise localement l'offre de services Databack et bénéficie d'une rémunération de vente indirecte.
- **CONCESSIONNAIRE** : Commercialise localement l'offre et bénéficie d'une remise commerciale sur les prestations
- **BUSINESS PARTNER** : Commercialise l'offre dans son réseau national qui bénéficie d'une remise commerciale de groupe

5. CONDITIONS FINANCIERES

Pour chaque prestation réalisée, une rémunération est attribuée au Partenaire, soit sous la forme d'une commission de vente pour les Revendeurs, soit sous la forme d'une remise commerciale exceptionnelle pour les Concessionnaires et les Business Partner. Les conditions financières sont fixées à la date de l'adhésion par le statut. Databack se réserve le droit de modifier les conditions financières chaque année à la date anniversaire d'adhésion par simple notification.

6. RESILIATION

En cas de manquement par le Partenaire à l'une des obligations de son statut ou des présentes conditions particulières, et non réparée dans un délai de 15 jours à compter de la réception d'une notification par lettre recommandée, le contrat de partenariat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre l'une ou l'autre des parties en vertu des présentes.

7. LOI APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fonds comme pour les règles de forme. TOUT LITIGE RELATIF A L'INTERPRETATION ET/OU A L'EXECUTION DU PRESENT CONTRAT RELEVE DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHE SUR YON.